



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

CANTON DE SERRIS

VILLE DE CHESSY

## Décision du maire n° 2024.164

Mise en ligne : 02/12/2024

**OBJET** **Avenant n°1 au marché n°2024-37 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°1 : Gros-œuvre – Démolitions – Carrelage / faïences - conclu avec la société LAPORTE**

**Le maire de la commune de Chessy,**

**Visas** **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;

**Vu** le Code de la Commande Publique du 1er avril 2019 et notamment son article L.2123-1 ;

**Vu** la délibération n°2020-05-04 du conseil municipal en date du 28 mai 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire dans le cadre des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la décision n°2024-144 en date du 7 octobre 2024 relative au marché n°2024-37 passé avec la société LAPORTE intitulé « *Création et rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy - Lot n°1 : Gros-œuvre – Démolitions – Carrelage / faïences* », pour un montant forfaitaire de 33 000 € HT ;

**Considérant** que la Commune a engagé, conformément à la décision susmentionnée des travaux de faïence pour la rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de Chessy ;

que lors des réunions de chantier, des travaux modificatifs sont apparus nécessaires ;

que ces travaux modificatifs ont une incidence financière sur le montant initial du marché ;

qu'il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché afin de prendre en compte ces modifications ;

**Décide** **Article 1<sup>er</sup>**

Un avenant n°1 est conclu au marché n°2024-37 relatif aux travaux de création et de rénovation de sanitaires au sein de l'école Cornelius de

## Décision du maire n° 2024.164

Chessy - Lot n°1 : Gros-œuvre – Démolitions – Carrelage / faïences avec la société LAPORTE sise 9, allée des Rousselets à Thorigny-sur-Marne (77400) afin d'intégrer au marché les incidences financières de travaux modificatifs apparus nécessaires en cours de chantier.

Ces travaux modificatifs représentent une plus-value de 2 790 € HT. Ainsi, le montant initial du marché de 33 000 € HT est porté à 35 790 € HT.

### Article 2

Les dépenses en résultant sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville.

### Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions du Maire de la commune et copie sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Torcy. En outre, un exemplaire sera transmis aux services de gestion comptable de Chelles.

**Pour extrait conforme, fait à Chessy le 02 DEC. 2024**

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Antoine ROUPART



Accusé de réception en préfecture  
077-217701119-20241202-DEC\_2024\_164-CC  
Date de télétransmission : 02/12/2024  
Date de réception préfecture : 02/12/2024

Registre des décisions du maire - 2024

1141 Avenant -travaux